|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**TERMES DE REFERENCE**

1. **Contexte**

Madagascar compte aujourd’hui plus de 22 millions d’habitants et fait face à une urbanisation rapide couplée à un exode rural important. Les infrastructures de base ne suffisent plus. Antananarivo, ainsi que la plupart des grandes villes de Madagascar, sont les premières concernées par de tels phénomènes. Les Communes ne peuvent plus suivre et, par conséquent, se trouvent démunies face à ces enjeux. L’insuffisance des ressources financières et l’ambiguïté des responsabilités au gré des luttes politiques ont créé un déficit dans la prestation de services : des services fonciers et de l’habitat déficients qui ont conduit à la prolifération massive de quartiers non planifiés et non structurés, des services de collecte d’ordure aléatoires, des problèmes d’insalubrité récurrents favorables aux pandémies, des services d’animation culturels quasiment inexistants. Ces différents aspects contribuent à entretenir de grands ilots de précarités urbaines, avec des incidences néfastes sur les populations.

Dans le cadre d'une approche programmatique, suite à la sollicitation de l’Etat Malagasy, la Banque Mondiale s'est engagée à appuyer l’Etat sur le long terme à travers le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience[[1]](#footnote-1) (PRODUIR) du Grand Antananarivo. L***’objectif vise non seulement à améliorer les conditions de vies des plus pauvres dans les quartiers précaires au travers du développement durable des services de base, de l'assainissement et de la résilience face aux risques naturels, mais également à améliorer la gouvernance municipale et métropolitaine et prévenir le développement de nouveaux risques***.

Le projet est ancré au sein du Ministère en charge de l’Aménagement du Territoire. La maitrise d’ouvrage déléguée est confiée à l’Agence d’Exécution des Travaux d’Intérêts Publics (AGETIPA) pour les sous-composantes du projet liées aux travaux (sous composantes hydraulique et urbaine). Les bénéficiaires techniques des projets incluent les communes cibles du projet dont la Commune Urbaine d’Antananarivo et les communes d’Anosizato Ouest, de Bemasoandro et d’Andranonahoatra, ainsi que les agences de gestion de services publics d’assainissement (SAMVA, APIPA, également le Ministère en charge de l’Aménagement du Territoire.

Le PRODUIR est articulé autour de plusieurs composantes prioritaires dont la mise en œuvre d’investissements visant notamment à améliorer le drainage des eaux dans la plaine de la capitale pour diminuer les inondations pluviales et les surfaces inondées. Parmi les opérations planifiées, il est prévu la réhabilitation du Canal C3, l’aménagement des sites de réinstallations et des travaux d’amélioration des quartiers précaires impliquant la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités ainsi que des mesures de sauvegardes sociales et environnementales.

Il inclut également des activités de renforcement des capacités pour une gestion urbaine inclusive et résiliente appuyant le ministère, la CUA et les municipalités ciblées à intégrer les recommandations des plans d’urbanisme au travers de l’élaboration d’instruments de suivi et d’évaluation de la croissance urbaine et par un programme de renforcement des capacités en matière de gestion foncière et de réinstallation involontaire dans les zones urbaines. Pour la CUA, il s’agirait d’amorcer une modernisation de la gestion en soutenant des réformes qui visent à (i) accroître la mobilisation des recettes tout en favorisant la transparence et la redevabilité ainsi que les mécanismes de contrôle ; et (ii) améliorer les processus et les systèmes relatifs aux ressources humaines (composante 2.2 du projet). Une présentation détaillée du projet, est présentée en annexe. La planification, la gestion, la mise en œuvre ainsi que le suivi-évaluation des activités seront assurés au niveau de la municipalité. La gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) sera assurée par l’Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau du Maitre d’ouvrage, le Ministère en charge de l’Aménagement du Territoire.

Eu égard des défis de ces activités, il a été proposé de mettre à disposition de la Commune Urbaine d’Antananarivo un assistant technique (ATG) pour accompagner la mise en œuvre de ces activités.

1. **Mandat du consultant**

Agissant en qualité de coach, l’ATG est chargé de développer les mécanismes d’appui pour mobiliser les services municipaux et mettre en œuvre les actions de restructuration et d’amélioration de la qualité des services et de la mobilisation des recettes dans le cadre du projet. Il apportera également son appui technique aux directions et services de la Commune sur les mécanismes de planification des actions de développement au niveau communal.

Ses tâches et actions se présentent comme suit :

1. **Coaching des cadres et des parties prenantes au sein de la Commune pour l’exécution du projet.** L’ATG mettra en œuvre des actions de coaching au quotidien. Ceci inclut l’appui aux points focaux de la CUA sur ses différents projets, dont le PRODUIR, pour la mobilisation des parties prenantes au sein de la Commune pour la mise en œuvre des activités, le reporting aux décideurs, l’animation des groupes de travail et la mise en place d’un système de suivi des activités (tableau de bord).
2. Coordination des p**rocédures et processus de travail.** L’ATG, animera et lancera les actions de revue et d’amélioration des procédures de travail de la commune, des arrondissements et des fokontany. Entre autres, il coordonnera et supervisera, la revue de la simplification procédures et processus de travail, le développement et le déploiement du schéma directeur du système d’information, de la revue des procédures de gestion des ressources humaines ainsi que des procédures de gestion des revenus. Il s’assurera que les manuels de procédures correspondants sont développés, adoptés et mis en œuvre. Dans sa démarche, il privilégiera les approches participatives inspirés des cercles de qualité et des méthodes agiles.
3. **Assistance à la gestion quotidienne.** L’ATG fournira au quotidien un appui à la gestion à travers la mise en place d’outils, conformes et répondant aux besoins des collectivités et du projet.

Il assurera également le suivi régulier de la gestion fiduciaire au niveau de l’UGP PRODUIR au sein du Maitre d’ouvrage.

1. **Gestion des plaintes.** L’ATG sera l’interface de réception, enregistrement, transmission et traitement des plaintes liées à la mise en œuvre des activités de la composante 2.2 avec l’expert en sauvegarde sociale de l’UGP.
2. **Compliance & « Enforcement ».** L’ATG développera avec les services concernés, un plan de mise en conformité et mise en application des programmes municipaux notamment pour ce qui est de la collecte des recettes et du respect de la règlementation en matière d’urbanisme. Ceci inclut la dimension engagement citoyen et civisme fiscal.
3. **Transformation digitale.** Le consultant initiera les activités pour favoriser la transformation digitale de la commune. Il veillera à ce que les différents projets de système d’information soient coordonnés par les initiatives nationales, notamment en matière de mobilisation de recettes, de gestion de l’Etat civil et de gestion foncière. Il contribuera à l’identification de solutions digitales pour les services de la commune aux usagers, pouvant faciliter et sécuriser les interactions de la commune avec les citoyens
4. **Formation.** L’ATG sera responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation pour accompagner les activités de mise en œuvre dans le cadre du projet. Pour ce faire, il sera amené à approcher l’INDDL.
5. **Coordination des partenariats.** L’ATG appuiera également la commune pour développer le cadre de collaboration avec les différents partenaires de la CUA. En particulier, il est appelé à fournir des recommandations pour la coopération décentralisée *(intercommunale ; régionale, nationale et internationale* et surtout à appuyer les services concernés pour développer un mécanisme de coordination des divers bailleurs de fonds.
6. **Planification territoriale.** L’ATG appuiera, au besoin, le développement et la mise en œuvre des mécanismes de planification des actions de développement au niveau communal, en collaboration avec les directions concernées. Pour ce faire, il participera à l’animation des activités de mise à jour des documents de planification des collectivités *(PUDI ; PCD, PRD ; SDR, …)* et veillera à la structuration de l’organisation en conséquence.

L’ATG assurera le lien entre la CUA et l’UGP PRODUIR au sein du MAHTP ainsi que la Banque Mondiale pour la composante 2.2.

1. **Profil du consultant**
* Diplôme de Master en économie / planification du développement / administration publique / science de la gestion et des organisations / développement des collectivités ou domaines connexes.
* Solides référence en formations des adultes
* Expérience en gestion des entités publiques, idéalement de collectivités territoriales avec un focus sur l’un ou plusieurs des thématiques suivantes : la mobilisation des recettes publiques, la planification du développement, la gestion foncière, la réforme des ressources humaines, et l’amélioration de l’efficacité organisationnelle.
* 5 ans d’expérience dans la gestion de projet
* Bonne connaissance des enjeux de la transformation digitale
* Solide expérience du développement local notamment en milieu urbain
* Maitrise du français et du malagasy comme langue de transfert de compétence
* Bonne connaissance des méthodes agiles, ou similaires appliqués à la gestion des projets
* Connaissance de l’anglais
* Sensibilité aux questions des nouvelles technologies
* Pédagogue
* Sens du défi
* Grande disponibilité
1. **Modalités pratiques**

**Type de contrat.** Le consultant sera recruté dans le cadre d’un contrat de prestation de service, au temps passé, pour un consultant individuel. Il sera recruté sur la base de ses qualifications conformément aux dispositions de Directives applicables pour les emprunteurs du Groupe de la Banque mondiale.

**Niveau d’effort et durée**. Le niveau d’effort est estimé à 20mois.

**Début de la mission** : L’ATG commencera les prestations après la notification du contra

t.

**Conditions d’emploi :** L’ATG sera en principe basé dans les locaux de l’UGP PRODUIR auprès du Ministère en charge de l’Aménagement du Territoire mais disposera d’un espace de travail dédié au sein de la Commune Urbaine d’Antananarivo. L’UGP lui fournira les moyens nécessaires pour assurer sa mission.

**Supervision et direction référente.** L’ATG sera placé sous la supervision hiérarchique du **Coordonnateur du Projet** en tant que structure de mise en œuvre de toutes les activités du projet. Il se réfèrera directement à l’Unité d’Exécution du Projet au sein de la CUA, rattachée au Secrétariat Général et travaillera en étroite collaboration avec les Directions techniques concernées par les missions.

Il sera en situation permanente de coordination avec l’équipe de l’Unité de Gestion du Projet et l’équipe de la CUA et rendra compte à la fois à l’UGP MAHTP et à l’UEP CUA.

1. D’une manière générale, la résilience est définie ici comme la capacité des communautés à recouvrir d’une catastrophe d’origine naturelle (dont les inondations, les tremblements de terre). Elle peut avoir des caractères économiques, physiques (en termes de durabilité des infrastructures par exemple), écologiques, sociales ou communautaires. [↑](#footnote-ref-1)